



Divorce 2ème pilier retraite

Par **LuSpirit**, le **22/10/2015** à **21:36**

bonjour,

je suis en instance de divorce avec une grande disparité de revenus (1/10) en ma défaveur, une retraite qui présentera un écart encore plus grand (1/30) toujours en ma défaveur. Nous possédons des biens immobiliers dont les crédits sont en cours : le partage des biens avec solde des crédits ne me laissera pas de quoi m'assurer une retraite et encore moins un logement. Puis-je forcer mon futur ex-mari à utiliser son deuxième pilier de manière à essayer les crédits si je ne peux avoir de partage de ce pilier pour m'assurer un revenu viable pour ma retraite ?

Mon futur ex-conjoint a toujours exercé en Suisse et moi en France. Je suis en invalidité et me bats contre un cancer.

Merci de me répondre rapidement.